FRC 1,15915,1

Case
FRC
19493

DISCOURS

Lu le 30 juin à la séance des Amis de la Constitution de Melun, par M. Louis GUERCHY, *membre de cette Société et de celle de Paris.*

AUSSI peu versé dans la littérature qu'inexpert dans le genre polémique, je n'ai pas la téméraire prétention d'entrer en lice avec un ennemi aussi redoutable que M. Raynal : je laisse à des athlètes plus exercés que moi, l'honneur de le combattre ; mais je ne puis me refuser au plaisir de défendre la cause publique contre l'homme à qui nous devons les premiers élémens de la liberté, et qui, séduit aujourd'hui par des amis perfides, cherche à porter les coups les plus menaçans à la plus belle constitution de l'univers, et qu'on n'auroit jamais cru pouvoir être le fruit du travail d'un peuple qui gémissoit depuis 700 ans dans les fers du despotisme.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Je n'emploierai dans cette espèce de lutte, que les armes que me fournira ce philosophe devenu aristocrate après 30 ans de la plus célèbre renommée ; et ma constante manière de raisonner avec lui sera de le mettre en contradiction avec lui-même.

Qui se seroit jamais attendu que l'homme qui en 1789, dans sa lettre au Roi, lui conseilloit de rappeler par des loix sages, des hommes « à demi proscrits par des loix vi-» cieuses que l'intolérance a dictées, éloi-» gnés de toutes les fonctions publiques, » toujours prêts à s'expatrier, parcequ'il ne » leur est pas permis de s'enraciner par des » propriétés dans un état où ils existent sans » un honneur civil ; » qui se seroit, dis-je, attendu que ce même homme qui jouissoit de la réputation du premier philosophe de l'Europe, viendroit aujourd'hui disséminer dans la Capitale les propos les plus antipatriotiques, *gémissant, dit-il, sur l'état de désolation* où est l'église de France, parceque nos sages législateurs ont cherché à en rappeler les membres à leur état primitif, et rendre par-là la religion mille fois plus respectable aux yeux de tous les gens sensés et non fanatiques !

Qui pourra jamais expliquer une démarche aussi contradictoire et aussi inconséquente ! M. Raynal croiroit-il par une sorte de rétractation mensongère en imposer au public clairvoyant, et faire oublier au peuple François les obligations qu'il a à ses représentans, de leur sublime ouvrage, dont les principes généraux ont été puisés dans un ouvrage qui valut jadis à son auteur une persécution qu'ils n'encourront pas aujourd'hui, et dont ces mêmes législateurs ont cherché à effacer jusqu'à la trace.

Homme méconnoissant, est-ce ainsi que tu te montres sensible à cet acte de justice qui t'a ramené dans ta mère patrie que tu insultes aujourd'hui si indignement ? Aurois-tu donc attendu pour t'élever contre sa liberté naissante, que son plus zélé défenseur eût terminé sa carrière ; apprends que sans avoir le génie créateur de Mirabeau, il existe des citoyens brûlans du feu sacré du patriotisme, qui poursuivront avec le même acharnement les ennemis de cette salutaire liberté.

Il se trouve de ces citoyens heureux dont la constitution a agrandi l'ame, qui te poursuivront sans relâche, et te rappelle-

ront le tems où tu disois dans ton histoire philosophique, « *quand j'étois prêtre*, oui tu l'es encore; tu parles leur langage faux et insinuant; sous le masque de la vertu tu n'es que leur lâche émissaire, et tu crois pouvoir, à l'ombre de ton ancienne réputation, faire passer leurs sophismes et leurs faux raisonnemens.

Tu reproches à l'Assemblée de n'avoir pas pesé tous les inconvéniens des grands et salutaires changemens qu'elle a opérés; tu lui conseilles de revenir sur ses pas et de détruire son plus bel ouvrage; tu as donc oublié, homme foible et pusillanime, qui veux céder à toutes les passions, le tems où tu disois que, lorsque les peuples étoient malheureux sous leur gouvernement, l'impossibilité de souffrir davantage, les engageoit à changer leur constitution, mouvement salutaire que l'oppresseur appellera révolte, quoiqu'il ne soit que l'exercice d'un droit inaliénable, légitime et naturel dans l'homme qu'on opprime; tu reconnoissois alors les droits sacrés des peuples, décrétés depuis par les représentans du même peuple à qui tu les prêchois; tu sentois que toute société a autant de droit

de changer la forme de son gouvernement que ses ancêtres en avoient eu de l'adopter ; quiconque pensoit autrement étoit un esclave, un idolâtre de l'œuvre de ses mains.

Eh bien ! détracteur aujourd'hui de ces mêmes principes, tu reproches à nos législateurs de n'avoir pas conservé ce qu'ils pouvoient de l'ordre ancien. Est-ce bien un philosophe qui parle ? Mes yeux ne me trompent-ils pas ? Non ; car je tiens cette lettre qui t'a fait perdre en un jour 30 ans de la plus belle renommée.

Tu vois avec peine le pouvoir du Monarque décliner, et les droits du peuple s'accroître ; quel langage différent de celui où tu disois ; « Peuples ne permettez pas » à de prétendus maîtres, de faire même » le bien contre votre volonté générale ».

Propager aujourd'hui ces mêmes principes et les mettre à exécution, c'est à tes yeux se livrer aux écarts de l'opinion, et favoriser les droits de la multitude.

Nous n'avons pas oublié, comme tu le conseillois, quelque lignes plus loin, *que le lévier de la puissance n'a d'autre appui que l'opinion*, et en réformant les abus, nous avons dit comme toi; « Nous ne voulons plus

de cette loi ; cet usage nous déplaît.

Je ne finirois pas si je voulois rétorquer tous tes argumens d'aujourd'hui par les principes que tu exposois avec tant de sagesse, il y a deux ans. Mais maître alors de tes passions, elles te dominent aujourd'hui, et celle de plaire à quelques ennemis du nouveau régime, parce qu'il démasque les abus qui les nourrissoient, te fait sacrifier à l'individu qui guide ta plume (1), le langage, de la vérité pour prendre celui de la détractation qu'il a si souvent déployé dans l'Assemblée Nationale, où avec des talens, il n'a jamais sû que mentir à son esprit et insulter à l'opinion. Tel est l'homme dont on a plutôt reconnu le style dans ton incroyable diatribe, que celui d'un philosophe jadis sage et profond, qui se laisse inspirer aujourd'hui par un satrape payé pour regretter le despotisme qui le servoit si bien, et dont il partageoit les faveurs.

Je poursuis l'examen de cette lettre tombée dans l'Assemblée Nationale comme la foudre au milieu d'un jour serein, mais qui a

---

(1) M. Malouet.

passé comme un orage au-dessus de nos têtes.

L'auteur (car je veux cesser un instant de te croire capable de l'être) ne peut s'empêcher de féliciter l'Assemblée d'avoir donné à la Nation une représentation complette et permanente ; ici le vrai génie parle, mais semble se répentir un peu plus loin en cherchant à trouver des inconvéniens dans les élections populaires ; il eût au moins dû nous apprendre le moyen d'établir sans cela un juste représentation.

Mais au lieu de faire une constitution et une régénération complette comme nous l'avons faite, il ne veut faire que des cortections heureuses appuyées sur l'ordre ancien. Belles bases en vérité pour fonder un édifice aussi majestueux que celui de notre constitution, c'est bien là le langage aristocratique de Malouet, de Maury qui nous crient sans cesse que l'Assemblée voulant tout changer, a tout renversé sans rien mettre à la place.

Des esclaves qui secouent le joug de leurs despotes, cherchent à effacer jusqu'aux traces des fers qu'ils ont portés, et les pulvérisent si bien que leurs anciens maîtres ne puissent jamais en ramasser les restes

pour en forger de nouveaux. Tel a été le soin de nos sages législateurs ; ils ont senti qu'un ouvrage à demi-fait, seroit attaqué de toute part, que le despotisme renaîtroit de ses cendres, s'ils n'avoient eu soin de les disperser ; ils ont senti (comme l'a fort bien dit récemment un auteur indigné comme moi de la lettre que je combats) que refaire tout à neuf en pareil cas, est consolider et non pas détruire.

Je ne suivrai pas M. Raynal, ou celui qui le fait parler (car je veux toujours croire qu'on a emprunté son nom) dans les lieux communs de l'aristocratie, où il se perd à chaque instant en disant que la position du Royaume est pire qu'avant la révolution, que l'Assemblée nous berce d'espérance en nous ôtant toutes nos jouissances. J'en appelle au peuple François, à tous ceux ici présens ; qu'ils parlent et qu'ils disent s'ils ne jouissent pas déjà d'une grande partie de ces avantages promis par les loix nouvelles. Si je n'écoutois que moi, je dirois que les pertes que j'ai pu éprouver par les sublimes décrets de l'Assemblée, ont été bientôt effacées dans mon cœur par la

jouissance que donne la liberté à des ames nouvellement relevées de l'esclavage.

Eût-on jamais cru voir sortir des raisonnemens aussi faux de la plume d'un écrivain dont tous les précédens travaux avoient servi à propager les lumières de la raison, et à poser les grands principes sur lesquels reposent la liberté des Nations et la connoissance des droits de l'homme, qu'il méconnoît si fort aujourd'hui ? Il semble regretter de voir que ce qu'il a dit autrefois, nous l'avons fait aujourd'hui. Est-ce foiblesse, est-ce manie de vouloir combattre l'opinion d'un peuple souverain, comme il combattoit jadis celle d'un roi despote.

Mais poursuivons notre écrivain dans l'examen qu'il fait des travaux de l'Assemblée ; il lui reproche qu'en voulant régénérer les mœurs, elle encourage le peuple au vice et le rend féroce ; il confond les salutaires effets d'une grande constitution avec les suites inévitables d'une grande révolution. Le passage du despotisme à la liberté ne pouvoit se faire sans une insurrection momentanée, qui désorganisant les pouvoirs, force la Nation à en créer de nouveaux, et semble ramener la société au

tems de sa création, pour fonder ensuite cette liberté sur des bases inébranlables.

Quel est le bon François qui n'a gémi comme vous, sur le sort des premières victimes de la révolution ? Mais ces infortunes particulières sont l'effet naturel de la grande secousse nécessaire pour passer du régime arbitraire à celui de la raison, et prouvent d'autant plus que quand tout est mauvais, il faut tout détruire avant de rien recréer.

Vous ne sentez pas où vous ne voulez pas sentir que tous les désordres passés depuis deux ans ont presque tous pour principe l'opposition opiniâtre des partisans de l'ancien régime, le combat perpétuel des abus et de la raison, et enfin la résistance courageuse des opprimés contre les oppresseurs.

Je sais que quelquefois le peuple s'exagère et franchit les bornes de la prudence; mais il ne le fait jamais sans y être excité, et ce sont ceux qui le provoquent et le poussent à bout qui sont le plus coupables. Quel est l'homme qui après deux ans de diète austère, n'abuse pas de son estomach, la première fois qu'on lui permet de man-

ger? Il en est de même d'un peuple qui a gémi deux cens ans sous le joug du despotisme; le premier essor de sa liberté l'entraîne souvent plus loin qu'il ne voudroit lui-même.

Vous reprochez à l'Assemblée lestroubles religieux qu'elle a occasionnés ; rappelez vous ce chapitre de la tolérance que vous traitâtes si éloquemment? *L'unité de la religion*, disiez-vous, *n'est bonne que quand elle se trouve naturellement établie par la persuasion.* Vous recommandiez alors aux prêtres d'être les pacificateurs des troubles publics, les coopérateurs des magistrats ; vous reconnoissiez la nécessité qu'ils leur fussent soumis et tinssent leur subsistance d'eux : cessez donc de blâmer l'Assemblée d'avoir mis vos préceptes en pratique, prêchez plutôt votre morale de ce tems à ces prêtres réfractaires, qui fomentent tous les troubles, excitent les Citoyens contre les Citoyens, qui cherchent à les éloigner des vrais préceptes du christianisme, qui recommandent par-dessus tout l'obéissance à la loi ; ce sont les abus qu'ils défendent, parce qu'ils regrettent les avantages qu'ils en tiroient.

Ces disciples des apôtres dont la pauvreté

et la simplicité devroient être l'apanage, veulent toujours régner et méconnoître la souveraineté de la Nation ; ils osent contester cette égalité sacrée qui est la base de toute société ; ils ont jadis dominé par les honneurs et la fortune, ils veulent dominer aujourd'hui par l'opinion et le fanatisme ; ils ne respectent rien, ils arment le fils contre le père, les frères contre les frères ; sous le voile de la religion, ils veulent rendre au peuple les chaînes qu'il a su briser ; ils veulent l'entraîner dans des guerres intestines, pour le distraire de ses vrais ennemis ; ils ne réussiront pas. Nous veillerons sur toutes leurs actions ; nous serons sans cesse sur pied ; le vrai patriote ne dort jamais quand la patrie est en danger ; en un mot nous ne préférerons jamais la tranquillité perfide et insidieuse, le calme stupide des esclaves, à la noble énergie d'un peuple libre ; voilà la vrai noblesse et non pas celle des parchemins ; notre écusson sera le bonnet de la liberté, et notre devise ; *vivre libre ou mourir.*

Je m'apperçois que mon sujet m'a mené plus loin que je ne voulois ; mais ceux qui m'entendront, excuseront cet élan de patrio-

tisme, à un homme qui a été des plus zélés admirateurs des ouvrages de l'auteur de la lettre qui dénature aujourd'hui les principes qu'il a si bien développés dans ce tems-là Je poursuis mon examen.

Vous reprochez sans cesse à nos représentans leur insouciance sur la nullité du gouvernement et du pouvoir exécutif; persuadez-vous donc, philosophe apostat, que ce gouvernement n'existe, pour ainsi dire, pas encore; que les loix n'existent qu'en théorie; que tout dépend de la révision des décrets, dont l'Assemblée s'occupe en ce moment; c'est de cet ensemble et d'une exécution simultanée, que doit résulter l'ordre, la paix, l'action du gouvernement, le pouvoir judiciaire dont l'heureux ensemble doit consolider le bonheur de l'empire François.

Le code législatif n'est encore que provisoire et incomplet sur beaucoup d'objets; si on exigeoit une exécution suivie et prématurée, on s'exposeroit à revenir sur ses pas; encore quelques mois, et le chef-d'œuvre de l'esprit humain, notre sage constitution sera à sa perfection, et tout bon Citoyen alors s'empressera d'en protéger

l'exécution et d'en poursuivre les détracteurs.

Quant au pouvoir exécutif et aux droits sacrés du Monarque qui règne par la loi, nous sentons tous la nécessité de lui assurer son étendue légitime, mais elle dépend entièrement de la force publique. Attendons donc qu'elle soit totalement organisée pour soutenir le droit bien reconnu du Roi, de faire exécuter la loi; n'allons pas le porter au-dessus et retomber par-là dans toutes les horreurs du despotisme; c'est encore par l'effet du tems et non par des déclamations et des détractations des loix, qu'on fera respecter celui qui doit régner par elles. Pour inspirer au peuple le véritable esprit de la constitution, il faut lui rappeler sans cesse qu'il consiste dans l'égalité des droits, dans la juste séparation des pouvoirs, dans la force et l'autorité de la loi. La juste connoissance de ces principes peut seule assurer la liberté, l'ordre et la paix, d'où seul dépend uniquement le bonheur d'une nation.

Les ressources du royaume, selon vous, sont perdues, si l'Assemblée ne corrige ses décrets, ou ne lègue à ses successeurs le

pouvoir de le faire. Nous différons encore en cela, car moi je le regarderois au contraire comme perdu et plus près de l'anarchie et du despotisme ; si ce pouvoir étoit délégué, ce seroit le triomphe de l'aristocratie expirante ; l'or, les menaces, les promesses et l'intrigue se deployeroient successivement pour faire succéder aux créateurs de la constitution ses véritables destructeurs ; si par malheur cela nous arrive, je vois le vaisseau de l'état agité par de trop fortes convulsions, prêt d'échouer, tomber épuisé et sans pouvoir jouir des ressources de la liberté ; je vois le despotisme profitant de ses longues et interminables discussions politiques, de cette lente formation de notre existence nationale, se rallier pour nous écraser de nouveau et déployer toutes les noires trames que notre incertitude sur notre propre existence lui auroit laissé le tems d'ourdir. Mais tirons le rideau sur un tableau aussi effrayant et un avenir aussi fâcheux, et laissons cette noire prophétie mourir avec le prophête dans le néant et dans l'oubli.

Je n'entreprendrai point de repousser les assertions du vieillard Marseillois, sur le

prétendu changement de l'opinion publique sur le compte de nos législateurs. Quand on prend pour le résultat de l'avis général, les déclamations de quelques ci-devant privilégiés, de ces hommes dont les abus étoient le riche patrimoine, dont le droit d'opprimer paroissoit être devenu le droit de la propriété, on est digne de faire nombre parmi ces ames foibles qui vouloient des réformes pourvu qu'ils n'en souffrissent rien, qui ont aimé la révolution tant qu'ils ont espéré en tirer avantage, et qui cherchent à la combattre quand elle leur devient inutile ; je les connois ces hommes méprisables, et fais aussi peu de cas de leur opinion, qu'ils en font de celle du public.

Le patriotisme prétendu des deux ci-devant soi-disant premiers corps de l'état, n'a pu résister à l'attaque porté à leur intérêt personnel ; l'abolition de la dîme à anéanti les premiers, et nous avons perdu la faveur du second par le décret du 19 juin, sur la noblesse et ses vains attributs. Plusieurs philosophes mêmes n'ont pu résister au décret sur les pensions qui a été le terme fatal de leur civisme.

Connoissez donc, M., un sanctuaire plus

inviolable de l'opinion publique, un asyle sacré, c'est l'ame du pauvre ; c'est dans cette classe respectable que les amis des hommes et les défenseurs de la liberté trouveront des appuis et des vengeurs.

Si vous voulez connoître les vrais appréciateurs des travaux de l'Assemblée, quittez les cercles des flatteurs qui vous entourent ; venez vivre dans nos habitations champêtres ; vous y verrez l'ame du cultivateur s'épanouir à la vue de nos riches moissons que la faux des décimateurs sera tenue de respecter ; de ses vendanges qui seront entières à sa disposition et ne seront plus sujettes aux visites inquisitoriales des agens du fisc. Écoutez ce que ce bon laboureur vous dira, de la gabelle, de la milice, de la chasse, des exactions des collecteurs, et de la rapine des gens de loi ; demandez-lui ce qu'il pense du ouveau régime et de ceux qui ont eu le courage de le substituer à l'ancien ; c'est alors que vous pourrez dire que vous connoissez l'opinion publique ; croyez que son suffrage sera d'un plus grand prix aux yeux de la raison, que ceux de ces philosophes qui parlent du bonheur du public du fond d'un sallon. Je les compare

avec ceux qui parlent des fêtes champêtres qu'ils n'ont jamais vues que sur leurs tapisseries.

Je finis, Monsieur, de suivre vos raisonnemens et de poursuivre vos torts ; je suis persuadé que le voile de l'illusion tombera bientôt, que vous reviendrez *vous-même* au lieu de vous montrer l'écho de nos déclamateurs. Vos lumières peuvent encore se réfléchir utilement sur le terme des travaux de l'Assemblée. Enseignez-nous par exemple un moyen de simplifier ces élections qui vous présentent tant d'inconvéniens ; apprenez-nous comment on a fait une inconséquence en rendant les droits de Citoyen aux gens de couleur dont vous avez jadis si éloquemment plaint les maux ; instruisez-nous surtout des vices de la déclaration des droits de l'homme qu'il est si important de porter à leur perfection ; en un mot, empressez vous d'offrir à vos Concitoyens un emploi sage de vos derniers momens pour la perfection d'une constitution que vous avez vous-même préparée ; cherchez plutôt à reconquérir l'estime publique en accélerant sa marche, car vous ne sauriez la ralentir ; sachez que quand

vous oseriez vous repentir de votre ouvrage, il n'en subsisteroit pas moins, et tous vos efforts pour effacer vos bienfaits philosophiques ne feroient que couvrir de nuages le terme de votre carrière, sans produire aucun effet.

Et vous, augustes législateurs, hâtez vous de terminer vos utiles travaux ; croyez que, si quelque puissance téméraire osoit entreprendre d'y porter la plus légère atteinte, vous verriez alors que nous ne sommes pas aussi désunis qu'on veut vous le persuader. Ne vous en laissez imposer par rien, pas même par un grand nom ; en est-il qui ne soit au-dessous du vôtre ? Marchez jusqu'au bout d'un pas imperturbable, et croyez que ce que ces esprits inquiets et mécontens blâment dans vos opérations, est ce que la Nation en général approuve avec l'enthousiasme le plus vif et le mieux motivé ; couronnez votre ouvrage par une constance sans bornes ; tracez d'une manière précise et distincte le sentier que doivent suivre les successeurs que nous allons vous donner ; puissent-ils répondre à notre choix et à notre confiance. En se montrant vos dignes imitateurs, en ne faisant que perfectionner votre

257

ouvrage, en respectant ses principes et ses bases, il seront sûrs de remporter comme vous, l'estime et l'amour du peuple François.

A MELUN; chez Tarbé, Impr. du Départ. 1791.